

Des nouvelles du projet éolien du
SAINT-VARENTAIS
Communes de Saint-Vent et Saint-Généroux (79)

Votre futur parc éolien



photomontage du projet éolien du Saint-Ventais depuis l'ouest de Riblaire, en venant de Saint-Vent

Caractéristiques du projet

10 éoliennes de 4,2 à 4,5 MW
Puissance du parc : 42 à 45 MW
Hauteur totale (en bout de pale) : 200m
Production estimée : 105 000 MWh/an soit la consommation électrique d'environ 37500 foyers*
*source ADEME

Votre contact VALOREM

VALOREM Chargé de projet
 Mathieu BERNARD
 213 cours Victor Hugo
 33323 BÈGLES CEDEX
 Mob. : 06 29 45 00 46
 mathieu.bernard@valorem-energie.com
 www.valorem-energie.com

Vous tenir informés de l'avancement du projet

La lettre d'information permet de communiquer les informations principales à l'ensemble des habitants des communes concernées. Nous veillerons à vous en adresser de nouvelles dès que le projet connaîtra des avancées significatives. Un site internet est en ligne vous permettant de retrouver les informations essentielles sur le projet ainsi que sur son planning :

www.parc-eolien-du-saint-ventais.fr

Lettre d'information N°4, Octobre 2017
 Communes de Saint-Vent et Saint-Généroux
 Directeur de la publication, impressions : VALOREM
www.valorem-energie.com

Annexe 14 : servitudes identifiées par l'Agence Nationale des Fréquences (ANFR)



Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: SAINT-GENEROUX (79252)

Il n'y a pas de servitudes correspondant à votre requête : 79252

Page 1/1

ANFR/DGNF/SIS - Technopole de Brest Iroise-ZA du Vernis - 265, rue Pierre Rivouan CS13829 29238 - BREST CEDEX 3
 Téléphone : 02.98.34.12.00 Télécopie : 02.98.34.12.20 Mèl : servitudes@anfr.fr

Edité le
06 avril 2017



Répertoire des servitudes radioélectriques

COMMUNE: SAINT-VARENT (79299)

Il n'y a pas de servitudes correspondant à votre requête : 79299

Page 1/1

ANFR/DGNF/SIS - Technopole de Brest Iroise-ZA du Vernis - 265, rue Pierre Rivouan CS13829 29238 - BREST CEDEX 3
 Téléphone : 02.98.34.12.00 Télécopie : 02.98.34.12.20 Mèl : servitudes@anfr.fr

Edité le
06 avril 2017

Annexe 15 : retour de consultation de l'armée



MINISTÈRE DES ARMÉES



DIRECTION DE LA SÉCURITÉ
AÉRONAUTIQUE D'ÉTAT
Direction de la circulation
aérienne militaire
Sous-direction régionale de
la circulation aérienne militaire Sud
Division environnement
aéronautique
Dossier suivi par :
Caporal-Chef Virginie Bouisson

Salon de Provence, le 14 JUN 2017
N° 313203 /ARM/DSAÉ/DIRCAM/
SDRCAM SUD/Div.EA

Le colonel Jean-Pierre Lagaillarde
Sous-directeur régional
de la circulation aérienne militaire Sud
Base aérienne 701
13661 Salon de Provence Air

à
VALOREM
Monsieur Simon Dutot
213 Cours Victor Hugo

33323 Bègles

OBJET : projet éolien dans le département des Deux-Sèvres.

REFERENCES : a) votre lettre du 05 avril 2017 ;
b) lettre n° 2424/DEF/DSAÉ/DIRCAM/NP du 26 septembre 2012.

Monsieur,

Par lettre de référence a), vous sollicitez les services de la sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud 50.520 pour l'implantation d'un parc éolien comprenant des éoliennes d'une hauteur hors tout, pales comprises, de deux cent dix mètres sur le territoire des communes de Saint-Varent, Luzay, Saint-Généroux, Airvault et Glenay (79).

Après étude de votre dossier, j'ai l'honneur de porter à votre connaissance que ce projet qui se situe en dehors de toute zone grevée de servitudes aéronautiques, radioélectriques ou domaniales gérées par le ministère des armées, ne fait l'objet d'aucune prescription locale, selon les principes actuellement appliqués.

Cependant, bien que situé au-delà des trente kilomètres des radars des armées et compte tenu de l'évolution attendue des critères d'implantation afférents à leur voisinage, en terme d'alignement et de séparation angulaire, le projet devra respecter les contraintes radioélectriques correspondantes en vigueur lors de la demande de permis de construire.

Dans l'éventualité d'une finalisation de ce dossier, je vous informe de la nécessité de fournir lors du dépôt du permis de construire, pour chacune des éoliennes, les coordonnées aux normes WGS 84 et l'altitude NGF¹ du point d'implantation ainsi que leur hauteur hors tout, pales comprises.

De plus, afin de rendre compatible la réalisation de votre projet avec l'exécution en toute sécurité des missions opérationnelles des forces, le ministère des armées sera amené à demander le balisage diurne et nocturne des éoliennes du fait de leur hauteur, à réaliser selon les spécifications en vigueur. Je vous

¹ NGF : nivellement général de la France ; référence d'altitude du sol par rapport au niveau moyen des mers
Sous-direction régionale de la circulation aérienne militaire Sud
Division environnement aéronautique - Base aérienne 701 - 13661 Salon de Provence Air
Tél : 04 90 17 84 55 - Fax : 04 90 17 80 58

invite à consulter la direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest située à Mérignac (33) afin de prendre connaissance de la technique de balisage appropriée à votre projet.

Ce document est établi sur la base des informations recueillies à ce stade de la consultation et tient compte des parcs éoliens à proximité dont le ministère des armées a connaissance au moment de sa rédaction². Il ne préjuge en rien de l'éventuel accord de l'armée des armées qui sera donné dans le cadre de l'instruction de permis de construire à venir.

Ce document n'est pas un acte faisant grief, il est donc insusceptible de recours, inopposable aux tiers et ne constitue pas de droit d'antériorité à l'égard d'autres éventuels projeteurs. Il ne vaut pas autorisation d'exploitation, celle-ci n'étant étudiée que lors de l'instruction de permis de construire.

Ce document devient caduc dès lors qu'intervient une modification substantielle ou une évolution de l'environnement ou de l'utilisation de l'espace aérien de la zone d'étude transmise.

Enfin, je vous prie de bien vouloir tenir informé mes services en cas d'abandon de votre projet.

Je vous prie de croire, Monsieur, en l'assurance de ma considération distinguée.

Le colonel Jean-Pierre Lagaillarde
Sous-directeur régional
de la circulation aérienne militaire Sud 50.520

COPIES (électroniques) :

- Direction de la sécurité de l'aviation civile Sud-Ouest ;
- délégué militaire départemental des Deux-Sèvres.

COPIE INTERNE :

- Archives.

² Les parcs éoliens existants, disposant d'un permis de construire accordé ou dont la demande de permis de construire a reçu un avis favorable de la part du Ministère de la défense.

Annexe 16 : retour de consultation de l'Agence Régionale de Santé (ARS)



Agence Régionale de Santé
Poitou-Charentes

COURRIER REÇU LE

17 DEC. 2015

Service émetteur : Direction de la Santé Publique

Affaire suivie par : Renaud Pouget
Courriel : renaud.pouget@ars.sante.fr
Tél. : 05 49 06 70 47
Fax : 05 49 75 20 69

Réf. : WLCR352
Objet : Projet de parc éolien sur les communes de St-Varent, St-Généroux, Luzay, Airvault et Glénay

VALOREM
M. Simon DUTOT
213, cours Victor Hugo
33323 BEGLES Cedex

Niort, le 15 DEC. 2015

Par courrier, réceptionné par mes services le 09 novembre 2015, vous me demandez de vous communiquer l'existence d'éventuelles servitudes sur les communes de Saint-Varent, Saint-Généroux, Luzay, Airvault et Glénay, zone d'implantation du projet de parc éolien.

Concernant l'eau potable, le projet est situé dans le périmètre de protection éloignée des captages d'eau potable F4, F5, F7 sur la commune de Saint-Généroux. A ce titre, le projet devra mentionner les attentions particulières en lien avec les servitudes de l'arrêté de Déclaration d'Utilité Publique du 11 octobre 1991.

Par ailleurs, ces futures installations devront respecter les prescriptions de l'arrêté du 26/08/2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie mécanique du vent au sein d'une installation soumise à autorisation au titre de la rubrique 2980 de la législation des installations classées pour la protection de l'environnement, notamment en ce qui concerne l'acoustique.

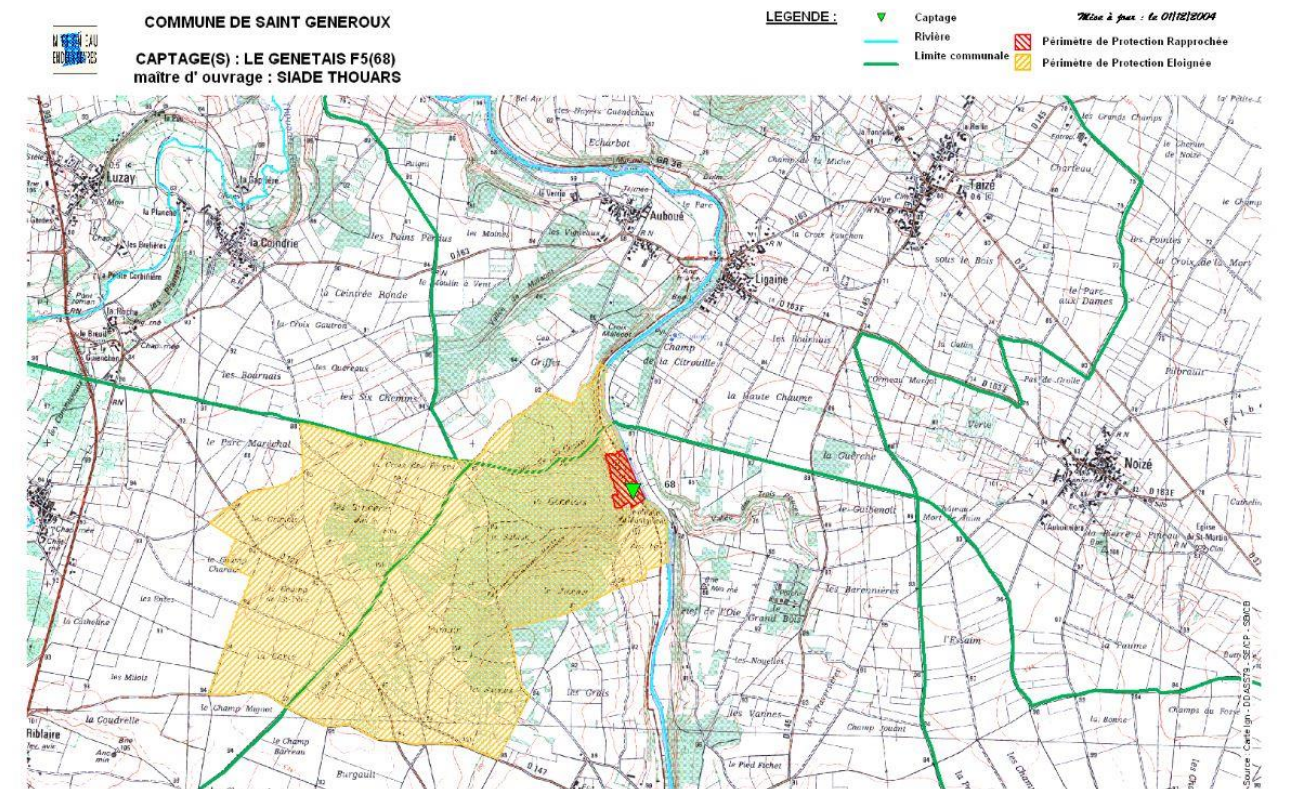
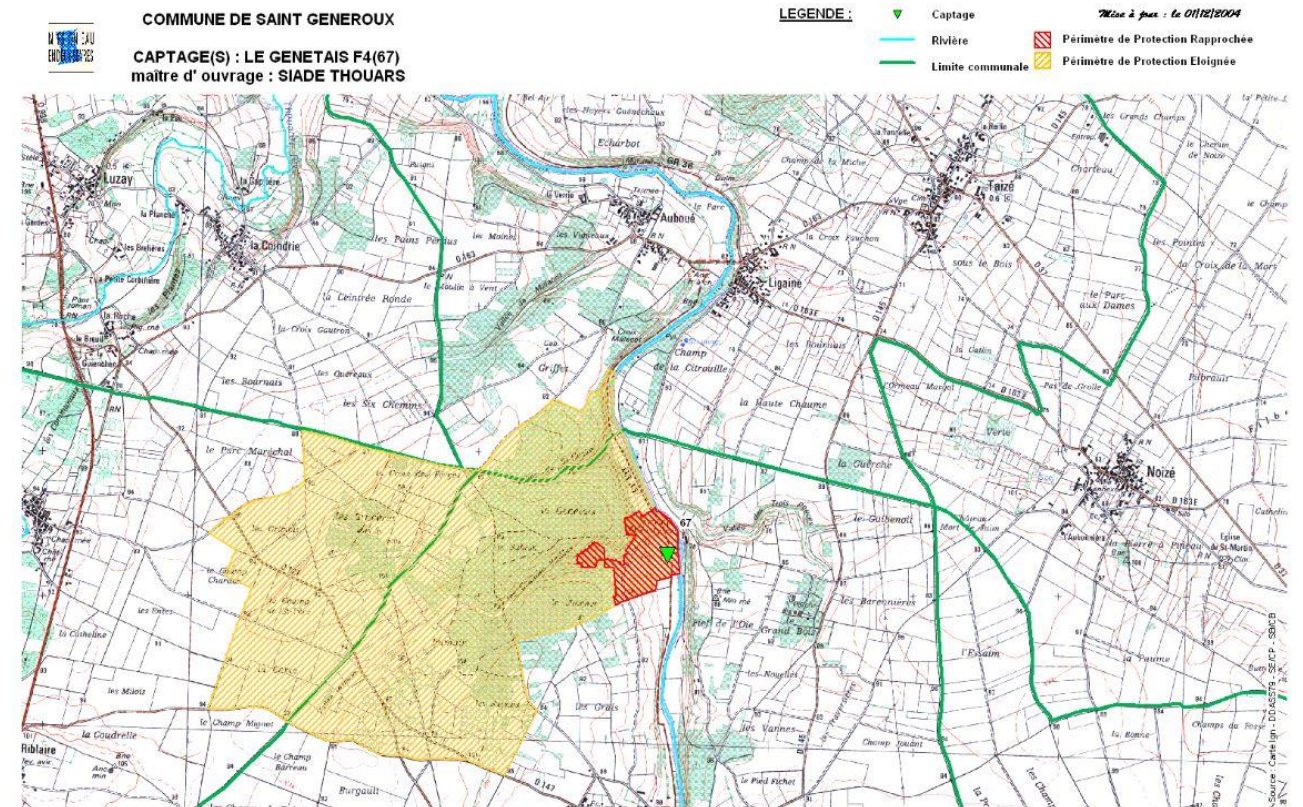
Vous noterez enfin que l'eau et le bruit ne constituent pas une liste exhaustive des éléments que vous devrez prendre en compte dans votre étude d'impact liée aux risques sanitaires.

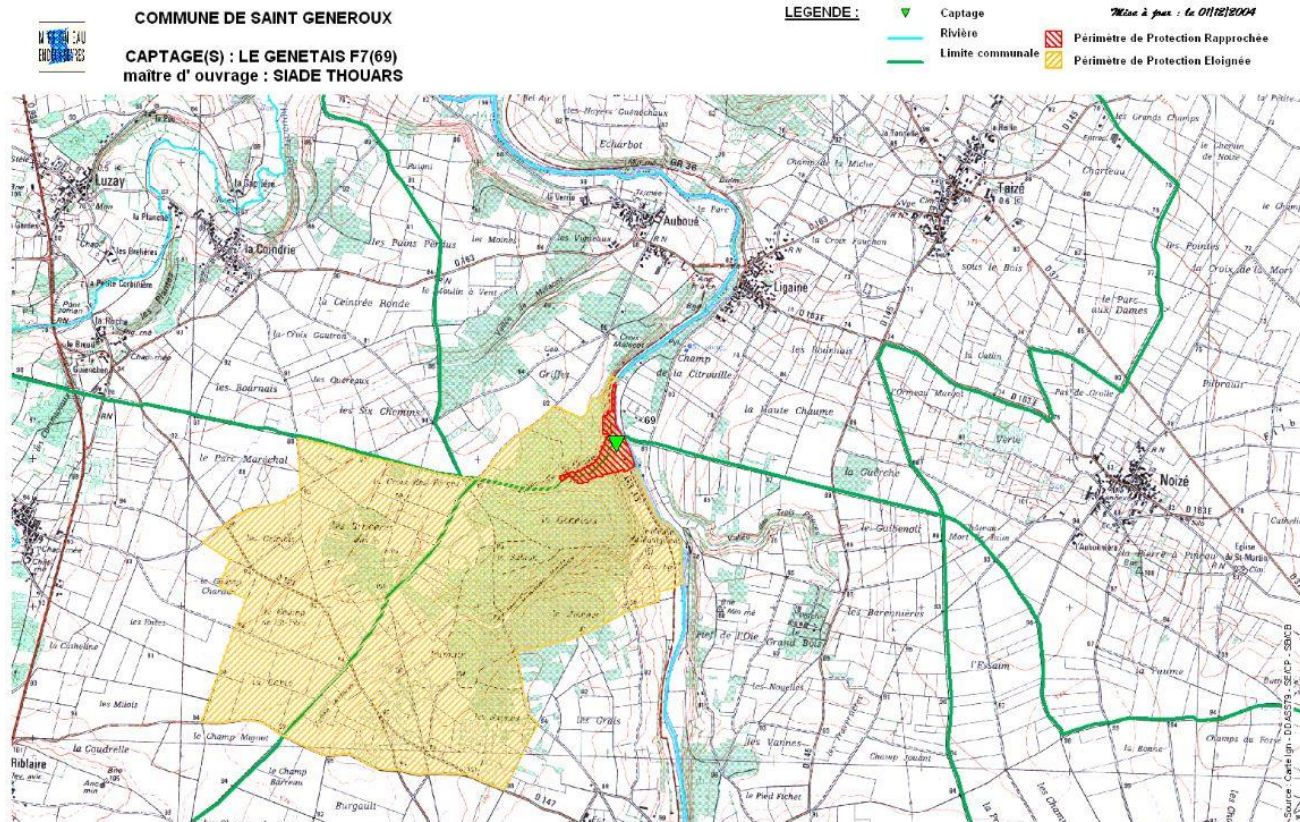
P/Le Directeur de la Santé Publique,
L'Ingénieur Sanitaire



Lionel RIMBAUD

ARS POITOU-CHARENTES
Site Niort
30 rue de l'Hôtel de Ville
CS 18 537
79025 NIORT CEDEX

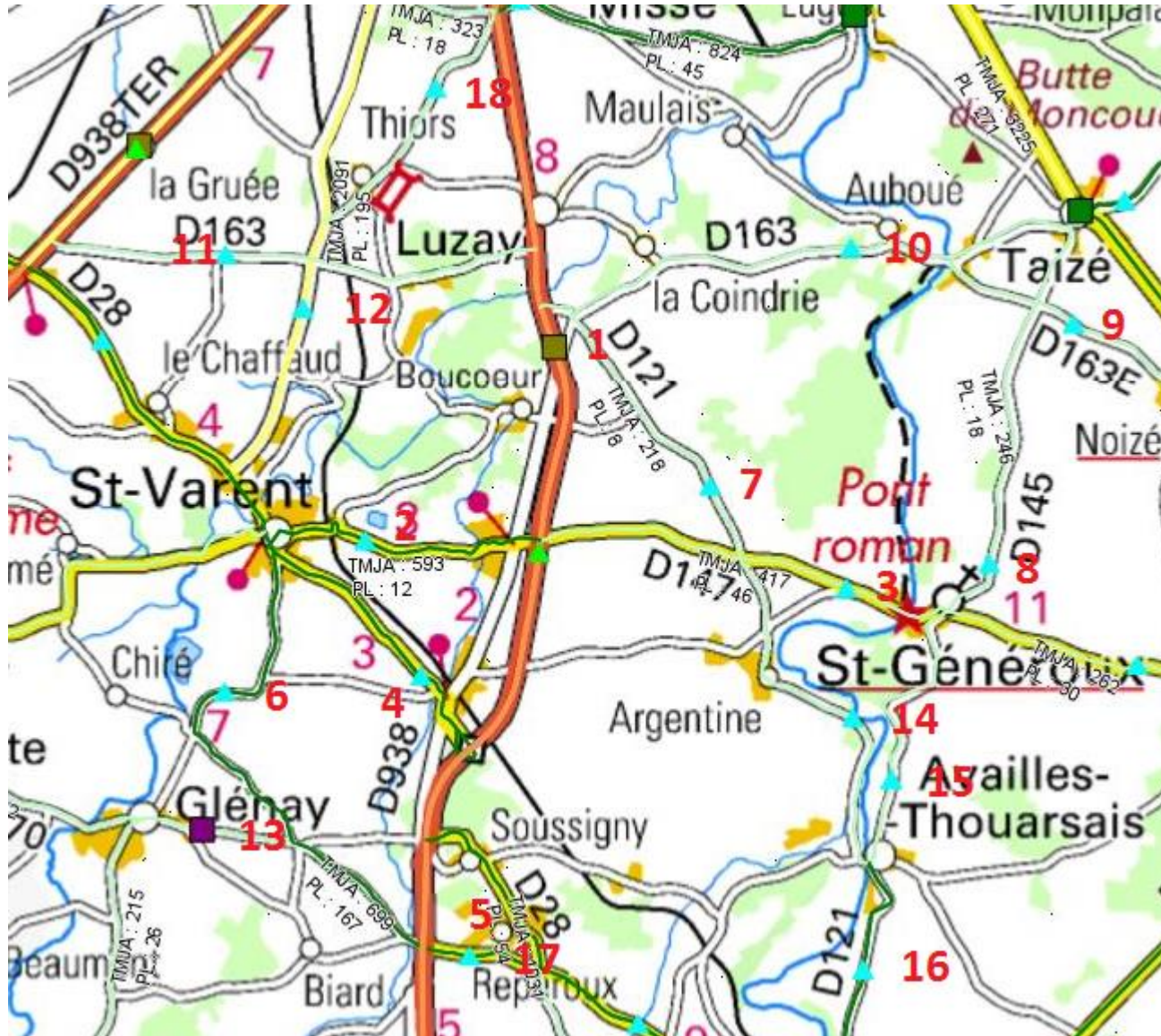




Annexe 17 : retour de consultation du conseil départemental des Deux Sèvres

Comptages routiers

N°	RD	PR	TMJA	PL	Année
1	938	83+607	5516	1039	2016
	938	72+260	5283	1121	2016
2	147	1+380	593	12	2015
3	147	7+0	417	46	2011
4	28	6+1	1473	146	2012
5	170	18+0	1031	54	2013
6	143	39+0	699	167	2013
7	121	3+0	218	8	2011
8	145	4+300	246	18	2011
9	163e	1+650	133	10	2014
10	163	9+0	349	6	2015
11	163	2+0	232	13	2012
12	135	27+800	2091	195	2011
13	143	35+580	385	17	2014
14	121	6+0	224	14	2011
15	145	0+980	247	22	2011
16	121	9+250	504	22	2015
17	28	2+0	1031	54	2016



Annexe 18 : retour de consultation de la communauté de communes du Thouarsais

© DICT.fr - 66598 - 62907 - 129041349 - 14336063 - 10/11/15 13:09 - Chantier AUTRE 79330 ST VARENT



Récépissé de DT Récépissé de DICT



Au titre du chapitre IV du titre V du livre V (partie réglementaire) du Code de l'environnement
et de la section 12 du chapitre IV du titre III du livre V de la 4^{ème} partie (partie réglementaire) du Code du travail

(Annexe 2 de l'arrêté du 15 février 2012 modifié - NOR : DEVP1116359A)

<input type="checkbox"/> Récépissé de DT <input type="checkbox"/> Récépissé de DICT <input checked="" type="checkbox"/> Récépissé de DT/DICT conjointe		Destinataire Dénomination : valorem Complément / Service : _____ Numéro / Voie : _____ Lieu-dit / BP : _____ Code Postal / Commune : 33130 BEGLES Pays : FRANCE
N° consultation du téléservice : _____ Référence de l'exploitant : _____ N° d'affaire du déclarant : 14336063 Personne à contacter (déclarant) : _____ Date de réception de la déclaration : 10 / 11 / 15 Commune principale des travaux : ST VARENT Adresse des travaux prévus : AUTRE		Coordonnées de l'exploitant : Raison sociale : COMMUNAUTE DE COMMUNES DU THOUARSAIS - Assainissement Personne à contacter : Stéphane DAMANY Numéro / Voie : 21 avenue Victor hugo Lieu-dit / BP : _____ Code Postal / Commune : 79100 THOUARS Tél. : 05 49 66 68 88 Fax : 05 49 66 68 80
Éléments généraux de réponse <input type="checkbox"/> Les renseignements que vous avez fournis ne nous permettent pas de vous répondre. La déclaration est à renouveler. Précisez notamment : _____ <input checked="" type="checkbox"/> Les réseaux/ouvrages que nous exploitons ne sont pas concernés au regard des informations fournies. Distance > à : _____ m <input type="checkbox"/> Il y a au moins un réseau/ouvrage concerné (voir liste jointe) de catégorie : _____ (voir liste des catégories au verso)		
Modification ou extension de nos réseaux / ouvrages Modification ou extension de réseau/ouvrage envisagée dans un délai inférieur à 3 mois : _____ <input type="checkbox"/> Réalisation de modifications en cours sur notre réseau/ouvrage. Veuillez contacter notre représentant : _____ Tél. : _____ NB : Si nous avons connaissance d'une modification du réseau/ouvrage dans le délai maximal de 3 mois à compter de la consultation du téléservice, nous vous en informons.		
Emplacement de nos réseaux / ouvrages <input type="checkbox"/> Plans joints : Références : _____ Echelle(1) : _____ Date d'édition(1) : _____ Sensible : <input type="checkbox"/> Prof. régl. min(1) : _____ Matériau réseau(1) : _____ NB : La classe de précision A, B ou C figure dans les plans. <input type="checkbox"/> Réunion sur chantier pour localisation du réseau/ouvrage : <input type="checkbox"/> Date retenue d'un commun accord : ____/____/____ à ____ h ____ ou <input type="checkbox"/> Prise de RDV à l'initiative du déclarant (date du dernier contact non conclusif : ____/____/____) <input type="checkbox"/> Votre projet doit tenir compte de la servitude protégeant notre ouvrage. <input type="checkbox"/> (cas d'un récépissé de DT) Tous les tronçons dans l'emprise ne sont pas en totalité de classe A ; investigations complémentaires ou clauses particulières au marché à prévoir. <input type="checkbox"/> Les branchements situés dans l'emprise du projet et pourvus d'affleurant sont tous rattachés à un réseau principal souterrain identifié dans les plans joints. (1) : facultatif si l'information est fournie sur le plan joint		
Recommandations de sécurité Les recommandations techniques générales en fonction des réseaux et des techniques de travaux prévues sont consultables sur www.reseaux-et-canalisation.gouv.fr Les recommandations techniques spécifiques suivantes sont à appliquer, en fonction des risques liés à l'utilisation des techniques de travaux employées : Rubriques du guide technique relatives à des ouvrages ou travaux spécifiques : _____ Pour les exploitants de lignes électriques : si la distance d'approche a été précisée, la mise hors tension est : <input type="checkbox"/> possible <input type="checkbox"/> impossible Mesures de sécurité à mettre en œuvre : _____ Dispositifs importants pour la sécurité : _____		
Cas de dégradation d'un de nos ouvrages En cas de dégradation d'un de nos ouvrages, contactez nos services au numéro de téléphone suivant : 06 75 38 06 93 Pour toute anomalie susceptible de mettre en cause la sécurité au cours du déroulement du chantier, prévenir le service départemental d'incendie et de secours (par défaut le 18 ou le 112) : _____		
Responsable du dossier Nom : _____ Désignation du service : _____ Tél. : _____		Signature de l'exploitant ou de son représentant Nom du signataire : Stéphane DAMANY Signature : Original électronique signé électroniquement Date : 10 / 11 / 15 Nombre de pièces jointes, y compris les plans : 0

La loi n° 78-17 du 6 janvier 1978 modifiée relative à l'informatique, aux fichiers et aux libertés, garantit un droit d'accès et de rectification des données auprès des organismes destinataires du formulaire.

Annexe 19 : retour de consultation de la direction départementale des territoires



PRÉFET DES DEUX-SÈVRES



Niort, le 16 NOV. 2015

DIRECTION DÉPARTEMENTALE
DES TERRITOIRES
Service Énergie, Bâtiment et
Aménagement des Territoires
Dossier suivi par :
Edwige Knuchel
Tél. : 05 49 06 88 43
edwige.knuchel@deux-sevres.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier en date du 4 novembre 2015, vous m'informez de l'étude menée pour un parc éolien, par votre société, sur les territoires des communes de Saint-Varent, Saint-Généroux, Luzay, Airvault et Glenay. Vous me demandez de bien vouloir vous indiquer les éventuelles servitudes qui peuvent s'appliquer à ces territoires.

Je vous informe que l'interlocuteur des porteurs de projet éolien est Madame Marie-Claire Huet-Pailhas de l'unité territoriale de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL) Poitou-Charentes, 4 rue Alfred Nobel - ZI Saint Liguier à Niort (79000), qui assure l'instruction au titre de l'autorisation unique pour ce type de projet, en liaison avec la Direction départementale des territoires.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

Le Directeur départemental,

Alain JACOBSONNE

Monsieur Simon Dutot
Assistant Chargé de projet
VALOREM
213, cours Victor Hugo
33323 Bègles cedex

Annexe 20 : retour de consultation de l'aviation civile



MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE



Direction générale de l'Aviation civile

Mérignac, le 24 décembre 2015

Service national d'ingénierie aéroportuaire

Le chef du Pôle de Bordeaux

Pôle de Bordeaux
Unité domaine et servitudes

à

VALOREM
Monsieur Simon Dutot
213 cours Victor Hugo
33323 BEGLES Cedex

Nos réf. : N° 1413
Vos réf. : votre courrier LTBX15-692 du 4 novembre 2015
Affaire suivie par : Carine Delbos
carine.delbos@aviation-civile.gouv.fr
snia.ds-bordeaux-bf@aviation-civile.gouv.fr
Tél. : 05 57 92 81 56 - Fax : 05 57 92 81 62

Objet : Projet éolien – communes de St Varent, St Généroux, Luzay, Airvault, Glenay

T U D S Servitudes Poitou-Charentes DPT 791384 2013 Éolennes Pre consultation Evénement St Varent, St Généroux, Luzay, Airvault, Glenay

Monsieur,

Par courrier cité en référence, vous nous avez demandé un avis sur un projet de parc éolien, représenté par un polygone d'étude (hauteur envisagée pour les éoliennes : 210 mètres), sur les communes de Saint-Varent, Saint-Généroux, Luzay, Airvault et Glenay dans le département des Deux-Sèvres.

Je vous informe que :

- la partie Sud du polygone d'étude est située à moins de 2,5 km de la plate-forme ULM d'Airvault (coordonnées WGS84 : 46°51'32.0"N / 0°10'55.0"W).

En application de l'annexe 4 de la circulaire du 12 janvier 2012 relative à l'instruction des projets éoliens par les services de l'Aviation civile, il convient de respecter une distance de 2,5 kilomètres de protection autour de la plate-forme.

Les services de l'Aviation civile consultés ont alors émis un avis favorable sous réserve que l'implantation des éoliennes soit à une distance supérieure à 2,5kms de la plate-forme.

Il conviendra de solliciter un nouvel avis lorsque le positionnement des machines sera défini.

Par ailleurs, il conviendra de prendre en compte les informations suivantes :

- vous devez (si ce n'était pas déjà fait) consulter l'Armée, pour d'éventuelles exigences de circulation aérienne militaire dans le secteur concerné (par e-mail : sdracam-sud.envaero.lst@intradef.gouv.fr ou par courrier : SDRCAM SUD 50.520 - Division Environnement Aéronautique - BA 701 - 13661 Salon de Provence Air),
- compte tenu de la hauteur des éoliennes, il est nécessaire de prévoir un balisage diurne et nocturne réglementaire (en application de l'arrêté du 13 novembre 2009 relatif à la réalisation du balisage des éoliennes situées en dehors des zones grevées de servitudes aéronautiques).

Je vous prie, d'agréer, Monsieur, l'assurance de ma considération distinguée.

Le Chef du pôle de Bordeaux
par intérim

Sébastien JALET

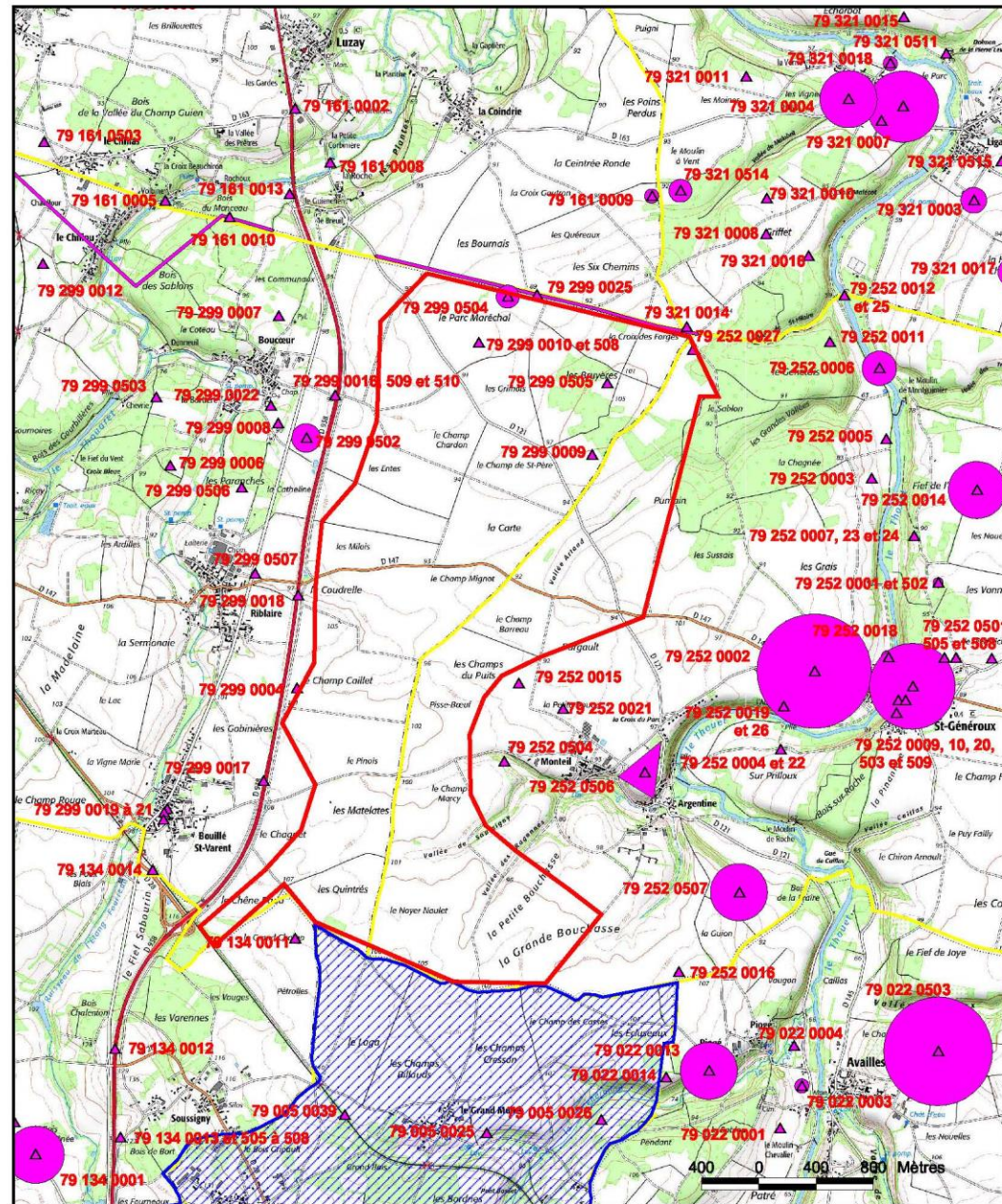
Copie à : SDRCAM SUD (pour information)

Annexe 21 : retour de consultation de la direction régionale des affaires culturelles



Département des Deux-Sèvres
Communes de Saint-Varent,
Saint-Généroux, Taizé, Availles-Thouarsais et Glénay

Extrait de la carte des entités archéologiques recensées
(18/05/2017)



Les numéros renvoient à la liste des entités archéologiques
En bleu, les périmètres des zones de présomption de prescription archéologique, ZPPA - code du patrimoine, Art. L.622-6



Base Patriarche



Commune (s) : AVAILLES-THOUARSAIS;GLENAY;SAINT-GENEROUX;
SAINT-VARENT;TAIZE

Département(s) : DEUX-SEVRES

Nombre d'entités : 169

28/06/2017

Numéro de l'entité	Description
79 022 0001	1044 / 79 022 0001 / AVAILLES-THOUARSAIS // Le Moulin Chevalier / villa / Gallo-romain
79 022 0002	3984 / 79 022 0002 / AVAILLES-THOUARSAIS // Patré / Age du bronze - Age du fer / enclos
79 022 0003	13206 / 79 022 0003 / AVAILLES-THOUARSAIS // Piogé / Age du bronze - Age du fer / fosse
79 022 0004	6387 / 79 022 0004 / AVAILLES-THOUARSAIS // Piogé / Epoque indéterminée / fosse
79 022 0005	1263 / 79 022 0005 / AVAILLES-THOUARSAIS // Bourg / cimetière / Haut moyen-âge
79 022 0006	1261 / 79 022 0006 / AVAILLES-THOUARSAIS // Patré / Gallo-romain / bâtiment
79 022 0008	1260 / 79 022 0008 / AVAILLES-THOUARSAIS // Le Chiron Poisson / Gallo-romain / bâtiment
79 022 0009	1259 / 79 022 0009 / AVAILLES-THOUARSAIS // La Brillauderie / sépulture / Haut moyen-âge
79 022 0010	1258 / 79 022 0010 / AVAILLES-THOUARSAIS // La Vallée Echo / évacuation / Gallo-romain
79 022 0011	3983 / 79 022 0011 / AVAILLES-THOUARSAIS // La Taponne / Epoque indéterminée / souterrain
79 022 0013	8847 / 79 022 0013 / AVAILLES-THOUARSAIS / Château de Piogé / Piogé / château fort / Moyen-âge classique

79 022 0014	9969 / 79 022 0014 / AVAILLES-THOUARSAIS // Piogé / éperon barré / Age du bronze - Age du fer
79 022 0015	3985 / 79 022 0015 / AVAILLES-THOUARSAIS // Tapponne / enceinte, habitat / Age du bronze - Age du fer
79 022 0016	18653 / 79 022 0016 / AVAILLES-THOUARSAIS / Epéron au Sud de la commune / Vallée de Fourbeau / Gallo-romain / fossé
79 022 0017	28678 / 79 022 0017 / AVAILLES-THOUARSAIS // ferme éolienne / occupation / Age du bronze - Age du fer
79 022 0501	1128 / 79 022 0501 / AVAILLES-THOUARSAIS // Les Fiefs du Deffend / occupation / Paléolithique ancien
79 022 0502	1063 / 79 022 0502 / AVAILLES-THOUARSAIS // Les Terres Lièges / enceinte / Néolithique
79 022 0503	1066 / 79 022 0503 / AVAILLES-THOUARSAIS // Le Charon / enceinte / Néolithique
79 022 0504	1064 / 79 022 0504 / AVAILLES-THOUARSAIS / Epéron au Sud de la commune / Vallée de Fourbeau / enceinte / Néolithique
79 022 0505	4057 / 79 022 0505 / AVAILLES-THOUARSAIS // Les Chagnas / enceinte / Néolithique
79 022 0506	11727 / 79 022 0506 / AVAILLES-THOUARSAIS // Les Vieux Champs / Néolithique ? / enclos
79 022 0507	18671 / 79 022 0507 / AVAILLES-THOUARSAIS // Les Fiefs du Deffend / occupation / Néolithique
79 134 0001	10059 / 79 134 0001 / GLENAY // Bois de la Chênée / habitat / Gallo-romain
79 134 0002	1060 / 79 134 0002 / GLENAY // Le Bornais / moulin à vent / Epoque indéterminée ?
79 134 0003	1176 / 79 134 0003 / GLENAY // Beaumont, Les Landes / parcellaire / Epoque moderne ?
79 134 0004	1090 / 79 134 0004 / GLENAY // Butte de Beaumont / tumulus / Age du bronze - Age du fer ?

79 134 0005	4335 / 79 134 0005 / GLENAY // Bourg / Gallo-romain / bâtiment
79 134 0006	1175 / 79 134 0006 / GLENAY // Le Champ Cormier / Gallo-romain / bâtiment
79 134 0007	1174 / 79 134 0007 / GLENAY // Le Frêne / Gallo-romain / bâtiment
79 134 0008	1173 / 79 134 0008 / GLENAY // La Quainière, Les Fourneaux / sépulture / Gallo-romain
79 134 0009	1172 / 79 134 0009 / GLENAY // Le Château / château fort / Moyen-âge
79 134 0010	4064 / 79 134 0010 / GLENAY // // voie / Moyen-âge classique
79 134 0011	4336 / 79 134 0011 / GLENAY // Les Vousges, Le Grand Champ / Gallo-romain / construction
79 134 0012	15875 / 79 134 0012 / GLENAY // Les Varennes / habitat / Second Age du fer
79 134 0013	15874 / 79 134 0013 / GLENAY // Champs Rossignols / Néolithique moyen / foyer
79 134 0014	15983 / 79 134 0014 / GLENAY // Le Fief sabourin / Gallo-romain ? / fosse
79 134 0015	17271 / 79 134 0015 / GLENAY // Biard / château fort / Bas moyen-âge
79 134 0016	17272 / 79 134 0016 / GLENAY // Eglise St Martin / Bourg / cimetière / Moyen-âge classique
79 134 0017	27404 / 79 134 0017 / GLENAY // site 412 / Encuré / Epoque indéterminée / ferrier
79 134 0501	854 / 79 134 0501 / GLENAY // La Noue / atelier de taille / Paléolithique ancien
79 134 0502	855 / 79 134 0502 / GLENAY // Les Fourneaux / habitat / Néolithique final - Age du bronze ancien

79 134 0503	856 / 79 134 0503 / GLENAY // Vigne Mothe / atelier de taille / Paléolithique ancien
79 134 0504	18691 / 79 134 0504 / GLENAY // La Quainière, Les Fourneaux / ferme / Moyen-âge classique ?
79 134 0505	21066 / 79 134 0505 / GLENAY // Champs Rossignols / Age du bronze - Age du fer / fosse
79 134 0506	21067 / 79 134 0506 / GLENAY // Champs Rossignols / cimetière / Gallo-romain
79 134 0507	21068 / 79 134 0507 / GLENAY // Champs Rossignols / Haut moyen-âge / bâtiment
79 134 0508	21069 / 79 134 0508 / GLENAY // Champs Rossignols / cimetière / Haut moyen-âge
79 134 0509	21253 / 79 134 0509 / GLENAY / Eglise St Martin / Bourg / église / Moyen-âge classique
79 252 0001	1089 / 79 252 0001 / SAINT-GENEROUX // La Combe Sud / cimetière / Haut moyen-âge
79 252 0002	1230 / 79 252 0002 / SAINT-GENEROUX // FONTAINE DE MONTEIL / aqueduc / Gallo-romain
79 252 0003	6408 / 79 252 0003 / SAINT-GENEROUX // La Chagnée / Epoque indéterminée / fosse
79 252 0004	4682 / 79 252 0004 / SAINT-GENEROUX // Argentine, Prelioux, Le Chambon / enceinte / Age du bronze - Age du fer
79 252 0005	1039 / 79 252 0005 / SAINT-GENEROUX // Les Grands Champs / aqueduc / Gallo-romain
79 252 0006	11906 / 79 252 0006 / SAINT-GENEROUX // Vieux Pont / Gallo-romain / construction
79 252 0007	1224 / 79 252 0007 / SAINT-GENEROUX // Le Fief de l'Oie, La Combe Nord / habitat / Age du fer
79 252 0008	4071 / 79 252 0008 / SAINT-GENEROUX // Le Guibenoit / enceinte / Epoque indéterminée

79 252 0009	4694 / 79 252 0009 / SAINT-GENEROUX // CHAPELLE PRES DE L'EGLISE / cimetière / Epoque indéterminée
79 252 0010	4695 / 79 252 0010 / SAINT-GENEROUX // BOURG / architecture religieuse / Haut moyen-âge ?
79 252 0011	1229 / 79 252 0011 / SAINT-GENEROUX // Le Champ d'Availles / Gallo-romain / bâtiment
79 252 0012	1227 / 79 252 0012 / SAINT-GENEROUX // VIEIL PONT / pont / Gallo-romain
79 252 0013	4202 / 79 252 0013 / SAINT-GENEROUX // Vallée Rouilleau / enceinte / Epoque indéterminée
79 252 0014	11907 / 79 252 0014 / SAINT-GENEROUX // Le Grand Bois / habitat / Epoque indéterminée
79 252 0015	1225 / 79 252 0015 / SAINT-GENEROUX // CANTON DU PUIITS / Gallo-romain / bâtiment
79 252 0016	4193 / 79 252 0016 / SAINT-GENEROUX // La Guion / enceinte / Age du bronze - Age du fer
79 252 0017	11908 / 79 252 0017 / SAINT-GENEROUX // Pied Fichet / enceinte / Age du bronze - Age du fer
79 252 0018	11909 / 79 252 0018 / SAINT-GENEROUX // Nord Bourg / Epoque indéterminée / fosse
79 252 0019	11910 / 79 252 0019 / SAINT-GENEROUX // L'Adjeu / gué / Gallo-romain
79 252 0020	13209 / 79 252 0020 / SAINT-GENEROUX // Le Château des Granges / château fort / Moyen-âge classique
79 252 0021	15042 / 79 252 0021 / SAINT-GENEROUX // La Petite Douce / Gallo-romain / bâtiment
79 252 0022	19298 / 79 252 0022 / SAINT-GENEROUX // Argentine, Prelioux, Le Chambon / Gallo-romain / bâtiment
79 252 0023	18699 / 79 252 0023 / SAINT-GENEROUX // Le Fief de l'Oie, La Combe Nord / Bas-empire / mur

79 252 0024	18700 / 79 252 0024 / SAINT-GENEROUX / / Le Fief de l'Oie, La Combe Nord / économie / Bas-empire
79 252 0025	18701 / 79 252 0025 / SAINT-GENEROUX / / VIEIL PONT / pont / Moyen-âge classique
79 252 0026	20473 / 79 252 0026 / SAINT-GENEROUX / / L'Adjeu / commanderie / Moyen-âge
79 252 0027	27427 / 79 252 0027 / SAINT-GENEROUX / SITE 283 / La Croix des Forges / Gallo-romain / ferrier
79 252 0501	924 / 79 252 0501 / SAINT-GENEROUX / Le Pied Fichet / Le Pied Fichet / occupation / Néolithique
79 252 0502	1080 / 79 252 0502 / SAINT-GENEROUX / La Combe / La Combe / occupation / Paléolithique ancien
79 252 0503	8192 / 79 252 0503 / SAINT-GENEROUX / Le Clos du Logis / Le Clos du Logis / éperon barré / Néolithique final
79 252 0504	6133 / 79 252 0504 / SAINT-GENEROUX / / Les Grosses Pierres / dolmen / Néolithique
79 252 0505	4182 / 79 252 0505 / SAINT-GENEROUX / / Sur la Rie / enceinte / Néolithique
79 252 0506	4915 / 79 252 0506 / SAINT-GENEROUX / / Argentine, La Croix du Parc / éperon barré / Néolithique
79 252 0507	11911 / 79 252 0507 / SAINT-GENEROUX / / La Guion / enceinte / Néolithique
79 252 0508	18644 / 79 252 0508 / SAINT-GENEROUX / Le Pied Fichet / Le Pied Fichet / occupation / Age du bronze final
79 252 0509	19737 / 79 252 0509 / SAINT-GENEROUX / Le Clos du Logis / Le Clos du Logis / éperon barré / Age du bronze
79 299 0001	4801 / 79 299 0001 / SAINT-VARENT / / Presbytère / cimetière / Haut moyen-âge
79 299 0002	11896 / 79 299 0002 / SAINT-VARENT / / L'Etang, Les Routées / Gallo-romain / fosse

79 299 0003	1207 / 79 299 0003 / SAINT-VARENT / / Les Gratonneaux / Gallo-romain / bâtiment, fosse
79 299 0004	1206 / 79 299 0004 / SAINT-VARENT / / Le Champ Caillet / Gallo-romain / mur
79 299 0005	1205 / 79 299 0005 / SAINT-VARENT / / les Vallées / Gallo-romain / bâtiment
79 299 0006	1204 / 79 299 0006 / SAINT-VARENT / / L'Aiguillon / villa / Gallo-romain
79 299 0007	1203 / 79 299 0007 / SAINT-VARENT / / La Rouère / Gallo-romain / bâtiment
79 299 0008	1202 / 79 299 0008 / SAINT-VARENT / Le Bouchet / Le Parc de Boucoeur / Gallo-romain / bâtiment
79 299 0009	1201 / 79 299 0009 / SAINT-VARENT / / Les Bournais / Gallo-romain / bâtiment
79 299 0010	1200 / 79 299 0010 / SAINT-VARENT / / Le Parc Maréchal / Néolithique / enclos
79 299 0011	1199 / 79 299 0011 / SAINT-VARENT / / Les Garnaudières / Gallo-romain / mur
79 299 0012	11897 / 79 299 0012 / SAINT-VARENT / / LeChillou / habitat / Gallo-romain
79 299 0013	4046 / 79 299 0013 / SAINT-VARENT / / Les Routées / habitat / Gallo-romain
79 299 0014	4075 / 79 299 0014 / SAINT-VARENT / / Les Chauvineries / habitat / Gallo-romain
79 299 0015	15052 / 79 299 0015 / SAINT-VARENT / / La Plaine de Seillereau / Gallo-romain / bâtiment
79 299 0016	15877 / 79 299 0016 / SAINT-VARENT / / Les Entes, Le Bouchet, Robine / atelier de taille / Paléolithique
79 299 0017	15876 / 79 299 0017 / SAINT-VARENT / / Les Gobinières / Haut-empire / bâtiment

79 299 0018	15988 / 79 299 0018 / SAINT-VARENT // La Coudrelle / Age du bronze - Age du fer / fosse
79 299 0019	15987 / 79 299 0019 / SAINT-VARENT // Bouillé St Varent / motte castrale / Moyen-âge classique
79 299 0020	15986 / 79 299 0020 / SAINT-VARENT // Bouillé St Varent / chapelle / Moyen-âge classique
79 299 0021	15985 / 79 299 0021 / SAINT-VARENT // Bouillé St Varent / demeure / Moyen-âge ?
79 299 0022	15984 / 79 299 0022 / SAINT-VARENT // Boucoeur / château fort / Moyen-âge
79 299 0023	16445 / 79 299 0023 / SAINT-VARENT // Le Breuil / maison forte / Bas moyen-âge
79 299 0024	16446 / 79 299 0024 / SAINT-VARENT // La Viandière / maison forte / Bas moyen-âge
79 299 0025	16447 / 79 299 0025 / SAINT-VARENT / Voie Poitiers Nantes / Chemin de St Hilaire / voie / Gallo-romain ?
79 299 0026	16442 / 79 299 0026 / SAINT-VARENT // Bourg / église / Moyen-âge classique
79 299 0027	25191 / 79 299 0027 / SAINT-VARENT / Carrières Roy / La Noubleau / habitat / Gallo-romain
79 299 0028	25660 / 79 299 0028 / SAINT-VARENT / La Noubleau / La Noubleau, La Grande Galipe / exploitation agricole / Age du fer - Gallo-romain ?
79 299 0029	25672 / 79 299 0029 / SAINT-VARENT / La Noubleau (Phase 2) / La Noubleau / exploitation agricole ? / Second Age du fer
79 299 0030	25805 / 79 299 0030 / SAINT-VARENT / La Noubleau (Phase 3) / La Noubleau et la Grande Galipe / habitat / Second Age du fer
79 299 0031	25806 / 79 299 0031 / SAINT-VARENT / La Noubleau (Phase 3) / La Noubleau et la Grande Galipe / Haut moyen-âge / fossé, fosse
79 299 0501	4802 / 79 299 0501 / SAINT-VARENT // La Plaine de Seillereau / enceinte / Néolithique


79 299 0502	4803 / 79 299 0502 / SAINT-VARENT // Boucoeur / enceinte / Néolithique ?
79 299 0503	11898 / 79 299 0503 / SAINT-VARENT // Chevrie / éperon barré / Epoque indéterminée
79 299 0504	11899 / 79 299 0504 / SAINT-VARENT // Le Parc Maréchal / Néolithique / fosse
79 299 0505	16448 / 79 299 0505 / SAINT-VARENT // Les Bruyères / atelier de taille / Paléolithique moyen
79 299 0506	16443 / 79 299 0506 / SAINT-VARENT / Riblaire I / Les Paranches / atelier de taille / Paléolithique moyen
79 299 0507	16444 / 79 299 0507 / SAINT-VARENT / Riblaire II / Riblaire / atelier de taille / Paléolithique
79 299 0508	18698 / 79 299 0508 / SAINT-VARENT // Le Parc Maréchal / Gallo-romain / bâtiment
79 299 0509	21070 / 79 299 0509 / SAINT-VARENT // Les Entes, Le Bouchet, Robine / habitat / Age du bronze ancien
79 299 0510	21071 / 79 299 0510 / SAINT-VARENT // Les Entes, Le Bouchet, Robine / Gallo-romain ? / silo
79 321 0001	4823 / 79 321 0001 / TAIZE // La Tonelle, La Croix Brillault, Le Champ des Saules / villa / Gallo-romain
79 321 0002	4824 / 79 321 0002 / TAIZE // La Tonnelle, La Croix Brillault / cimetière / Haut moyen-âge ?
79 321 0003	1264 / 79 321 0003 / TAIZE // Les Bournais / Epoque indéterminée / enclos
79 321 0004	11821 / 79 321 0004 / TAIZE // Le Vigneaux / habitat / Gallo-romain
79 321 0005	1308 / 79 321 0005 / TAIZE // Montpalais / cimetière / Haut moyen-âge
79 321 0007	1309 / 79 321 0007 / TAIZE // Auboué / villa / Gallo-romain

79 321 0008	11822 / 79 321 0008 / TAIZE // Griffet / Epoque indéterminée / fosse
79 321 0009	11823 / 79 321 0009 / TAIZE // La Carte / Age du bronze - Age du fer / enclos
79 321 0010	1057 / 79 321 0010 / TAIZE // Griffet / Gallo-romain ? / fosse
79 321 0011	4076 / 79 321 0011 / TAIZE // Les Moines / Epoque indéterminée / enclos
79 321 0012	11824 / 79 321 0012 / TAIZE // Liguaine / enceinte / Epoque indéterminée
79 321 0013	11825 / 79 321 0013 / TAIZE // Champ de la Miche / Epoque indéterminée / enclos
79 321 0014	6072 / 79 321 0014 / TAIZE // La Croix des Forges / production métallurgique / Epoque indéterminée ?
79 321 0015	6416 / 79 321 0015 / TAIZE // Echarbot / Epoque indéterminée / fosse
79 321 0016	6417 / 79 321 0016 / TAIZE // Griffet / Gallo-romain ? / fosse
79 321 0017	11826 / 79 321 0017 / TAIZE // La haute Chaume / enceinte / Epoque indéterminée
79 321 0018	13227 / 79 321 0018 / TAIZE // Auboué / Gallo-romain / bâtiment
79 321 0019	13226 / 79 321 0019 / TAIZE // Auboué / aqueduc / Gallo-romain
79 321 0020	15054 / 79 321 0020 / TAIZE // La Tonnelle / Gallo-romain / bâtiment
79 321 0501	1316 / 79 321 0501 / TAIZE // Les Bourguignons / occupation / Paléolithique ancien
79 321 0503	4982 / 79 321 0503 / TAIZE / Dolmen E143 de La Taillée / La Taillée ou La Pierre Levée / dolmen / Néolithique

79 321 0504	866 / 79 321 0504 / TAIZE / Dolmen E134 de La Taillée ou de Monpalais ou de Maranzais / La Taillée ou La Pierre Levée / dolmen / Néolithique
79 321 0505	867 / 79 321 0505 / TAIZE / Tumulus E144 de La Taillée / La Taillée ou La Pierre Levée / tumulus / Néolithique ?
79 321 0506	868 / 79 321 0506 / TAIZE / Dolmen E136 de La Taillée ou de Monpalais / La Taillée ou La Pierre Levée de Monpalais / dolmen / Néolithique
79 321 0507	869 / 79 321 0507 / TAIZE / Dolmen E145 de La Taillée / La Taillée ou Pierre Levée de Monpalais / dolmen / Néolithique
79 321 0508	870 / 79 321 0508 / TAIZE / Dolmen E170 de La Taillée de Monpalais ou de Murzeau / Sur Laireau-Monpalais / tumulus / Néolithique
79 321 0509	871 / 79 321 0509 / TAIZE / Dolmen de Fonsay / Fonsay / dolmen / Néolithique
79 321 0510	872 / 79 321 0510 / TAIZE / Dolmen des Caves de Dillon / Sous La Pierre Levée / dolmen / Néolithique
79 321 0511	873 / 79 321 0511 / TAIZE / Dolmen de Tartahuiche, La Pissotte ou de la vallée de Peu / Sous le Peu / dolmen / Néolithique
79 321 0512	874 / 79 321 0512 / TAIZE / Dolmen d'Echarbot ou de Moque Chain / Sur Echarbot / dolmen, tumulus / Néolithique
79 321 0513	875 / 79 321 0513 / TAIZE / La Butte de Moncoué / La Butte de Moncoué / occupation / Paléolithique ancien ?
79 321 0514	11955 / 79 321 0514 / TAIZE // Le Moulin a Vent / enceinte / Néolithique
79 321 0515	15053 / 79 321 0515 / TAIZE // Ligaine / enceinte / Néolithique ?
79 321 0516	18712 / 79 321 0516 / TAIZE // Les Bourguignons / éperon barré / Néolithique
79 321 0517	18624 / 79 321 0517 / TAIZE / Dolmen E136 de La Taillée ou de Monpalais / La Taillée ou La Pierre Levée de Monpalais / tumulus / Néolithique final
79 321 0518	18625 / 79 321 0518 / TAIZE / Dolmen E145 de La Taillée / La Taillée ou Pierre Levée de Monpalais / tumulus / Néolithique

Annexe 22 : retour de consultation de la direction régionale de l'environnement, de l'aménagement et du logement (DREAL)

79 321 0519	18626 / 79 321 0519 / TAIZE / Dolmen E145 de La Taillée / La Taillée ou Pierre Levée de Monpalais / sépulture / Néolithique final
79 321 0520	18627 / 79 321 0520 / TAIZE / Dolmen E170 de La Taillée de Monpalais ou de Murzeau / Sur Laireau-Monpalais / dolmen / Néolithique
79 321 0521	18628 / 79 321 0521 / TAIZE / Dolmen E170 de La Taillée de Monpalais ou de Murzeau / Sur Laireau-Monpalais / tumulus / Néolithique final
79 321 0522	18629 / 79 321 0522 / TAIZE / La Butte de Moncoué / La Butte de Moncoué / occupation / Paléolithique moyen
79 321 0523	18630 / 79 321 0523 / TAIZE / La Butte de Moncoué / La Butte de Moncoué / enceinte / Néolithique - Moyen-âge
79 321 0524	18631 / 79 321 0524 / TAIZE / La Butte de Moncoué / La Butte de Moncoué / menhir / Néolithique
79 321 0525	18632 / 79 321 0525 / TAIZE / La Butte de Moncoué / La Butte de Moncoué / occupation / Néolithique final
79 321 0526	25652 / 79 321 0526 / TAIZE / Ligaine / La Gravée / production alimentaire végétale ? / Néolithique récent - Age du bronze ancien ?



LIBERTÉ • ÉGALITÉ • FRATERNITÉ
RÉPUBLIQUE FRANÇAISE

COURRIER REÇU LE
15 JAN. 2016

**MINISTÈRE DE L'ÉCOLOGIE, DU DÉVELOPPEMENT DURABLE
ET DE L'ÉNERGIE**

Direction régionale de l'environnement, de l'aménagement
et du logement de Poitou-Charentes Poitiers, le 30 décembre 2015

Service connaissance des territoires et évaluation
Division connaissance et analyse des territoires

Nos réf. : SCTE/DCAT-N° 911
Tél. : 05 49 55 63 44
Courriel : scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr
aff. suivie par Jean-Louis MATHIEU
jean-louis.mathieu@developpement-durable.gouv.fr

Monsieur,

Par courrier du 4 novembre 2015, vous avez saisi la Direction Régionale de l'Environnement de l'Aménagement et du Logement (DREAL) de Poitou-Charentes d'une demande d'informations nécessaire à la réalisation de vos études sur un projet de parc éolien situé sur les communes de SAINT-VARENT, SAINT-GENEROUX, LUZAY, AIRVAULT et GLENAY (département des DEUX-SEVRES).

Suite à votre demande, je vous invite en premier lieu à consulter PEGASE, le portail de l'information géographique des services de l'État en Poitou-Charentes. Cette plate-forme permet d'avoir un accès direct à l'essentiel des données relatives à la sphère de compétences de notre service à travers différents outils :

- La carte dynamique régionale à l'adresse suivante : http://carto.pegase-poitou-charentes.fr/1/dreal_pac_grdpub.map.
- La base de donnée communale : http://www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/base_de_donnees_communales.
- Le téléchargement peut s'effectuer via le lien suivant : http://www.pegase-poitou-charentes.fr/accueil/ressources_territoriales.

Par ailleurs, le profil environnemental régional disponible à l'adresse : <http://www.profil-environnemental-poitou-charentes.fr/> propose une synthèse de l'environnement sur la région. Il permet également aux porteurs de projets de mieux appréhender les objectifs de l'évaluation environnementale à travers l'étude d'impact.

Concernant les sensibilités environnementales et paysagères de l'aire d'étude, il y a lieu dans un premier temps, de se référer au Schéma Régional Éolien (SRE) aujourd'hui approuvé. En effet, si la loi du 15 avril 2013 (dite Loi Brottes) a supprimé les ZDE, les schémas régionaux éoliens annexés aux schémas régionaux climat air énergie (SRCAE) constituent maintenant les schémas de référence des projets éoliens. Ce schéma identifie au sein de la région les zones de plus grande sensibilité et propose notamment une carte de typologie des contraintes. Il comporte également des recommandations. Ce schéma est accessible à partir du lien suivant : <http://www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr/schema-regional-eolien-sre-r1237.html>

Sa composante cartographique est accessible via l'utilisation de la carte dynamique précédemment citée.

Monsieur Simon DUTOT
VALOREM
213, cours Victor HUGO
33323 BEGLES CEDEX

www.poitou-charentes.developpement-durable.gouv.fr

Tél. : 33 (0) 5 49 55 63 63 – fax : 33 (0) 5 49 55 63 01
Adresse postale : 15 rue Arthur Ranc – CS 60539 – 86020 Poitiers CEDEX

Annexe 23 : carte des faisceaux hertziens privés issue du site <https://carte-fh.lafibre.info/>

Une grande partie de l'aire d'implantation est comprise dans un secteur défini comme contraint par le SRE. Il s'agit de la ZNIEFF de type 1 « Plaine de Saint-Varent et Saint-Généroux ». Cette ZNIEFF a été retenue pour sa grande richesse ornithologique. Celle-ci est constituée d'une majorité de rapaces, sensibles à la collision (Busard cendré, Busard Saint-Martin, Busard des roseaux, Milan noir, Faucon émerillon, Faucon hobereau, Chevêche d'Athéna, Hibou des marais). Certains passereaux nicheurs sur site y sont également identifiés.

Le projet est également proche de la Zone de Protection Spéciale (Z.P.S.) « plaine d'OIRON-THENEZAY » : ce site Natura 2000 désigné en application de la Directive européenne « Oiseaux » est justifié au regard de la responsabilité nationale de cet espace vis-à-vis de la préservation des oiseaux de plaine, et en particulier pour l'Outarde canepetière. D'autres espèces emblématiques sont également importantes à considérer : l'Oedicnème criard, le cortège de busards (Busard cendré, Busard Saint-Martin).

Le lien entre la ZNIEFF et la ZPS est donc évident considérant que plusieurs espèces ayant justifié la désignation de la ZPS sont connues sur cette ZNIEFF.

De plus, au regard des parcs éoliens réalisés ou en cours d'instruction dans les environs, il existe un risque de saturation visuelle. Dans un rayon de 10 kilomètres autour de la zone d'étude, on recense en effet un nombre important de parcs éoliens à différents stades d'avancement de procédure : parc de Glenay, parc de St Généroux, parc d'Availles-Thouarsais (déjà en exploitation ou en possession d'un avis favorable au titre du permis de construire). Un parc supplémentaire entre St Généroux et St Varent contribuerait à encercler les hameaux de St Généroux, de Availles-Thouarsais, de Bouillé-St Varent.

Enfin, pour votre complète information, je vous signale qu'une partie de la zone du projet se situe dans un périmètre de protection éloigné des captages de Genétais. Ces captages n'ont pas de périmètres de protection rapprochés.

Pour les raisons exposées ci-dessus, je ne peux que vous encourager à **reconsidérer le périmètre d'implantation dans des secteurs moins contraints de notre région.**

En complément, je vous invite à vous rapprocher des services de l'Unité Territoriale Charente-Maritime et Deux Sèvres, après redéfinition du secteur d'implantation afin de présenter votre projet, en ayant pris connaissance des différents éléments obtenus à partir des liens contenus dans le présent courrier.

Sachez que la DREAL se tient à votre disposition pour tout besoin de précision :

- concernant la donnée et la plate-forme PEGASE : Division Connaissance et Analyse des Territoires (dcat.scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr) ;
- concernant les enjeux environnementaux : Division Intégration de l'Environnement et Évaluation (diee.scte.dreal-poitou-charentes@developpement-durable.gouv.fr) ;
- concernant les attendus de votre dossier ICPE : Unité territoriale Charente-maritime et Deux Sèvres (ut-17-79.dreal-poitou-char@developpement-durable.gouv.fr)

J'attire également votre attention sur des dispositifs réglementaires que vos études devront aborder :

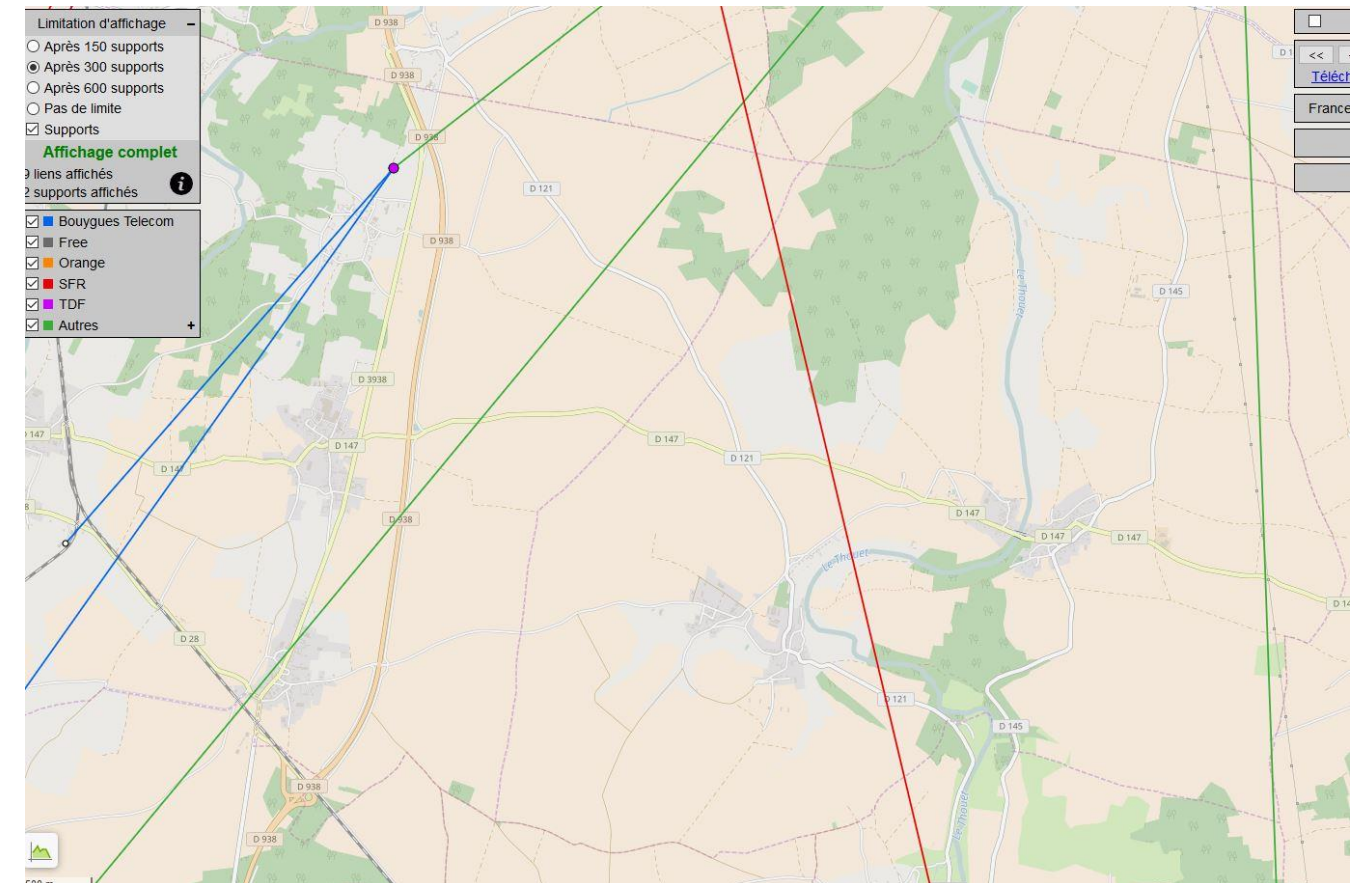
- prise en compte des espèces protégées ;
- évaluation des incidences Natura 2000 ;
- prise en compte du décret du 29 décembre 2011 codifié, relatif aux études d'impact, notamment concernant les effets cumulés avec les projets connus.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de ma considération distinguée.

La Directrice Régionale Adjointe

Marie-Françoise BAZERQUE

2/2



Scanné

Annexe 24 : retour de consultation de l'institut national des appellations d'origine (INAO)



Dossier suivi par : V. GAROT
Téléphone : 05 45 35 30 00
Courriel : v.garot@inao.gouv.fr

N/Réf : 2015 - 237 VG/CG

Objet : *Projet de parc éolien sur les communes de St Varent, St Généroux, Luzay, Airvault et Glenay (79).*

VALOREM
231, cours Victor Hugo
33323 BEGLES CEDEX

A l'attention de Simon DUTOT

Châteaubernard, le 17 décembre 2015.

Monsieur,

Par courrier du 4 novembre 2015, vous avez sollicité l'INAO afin que l'institut vous communique les informations en sa possession utiles à la réalisation du projet de parc éolien sur le territoire des communes de St-Varent, St-Généroux, Luzay, Airvault et Glenay, dans le département des Deux-Sèvres.

La commune de Glenay est située dans l'aire géographique des AOC « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou ». Elle appartient également aux aires de production des IGP « Agneau du Poitou-Charentes », « Bœuf du Maine », « Jambon de Bayonne », « Oie d'Anjou » et « Val de Loire ».

Les communes de Airvault et St Généroux sont situées dans l'aire géographique des AOC « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou ». Elles appartiennent également aux aires de production des IGP « Agneau du Poitou-Charentes », « Jambon de Bayonne », « Melon du Haut Poitou », « Oie d'Anjou », « Val de Loire » et « Volailles du Val de Sèvres ».

La commune de Lizay est située dans l'aire géographique des AOC « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou ». Elle appartient également aux aires de production des IGP « Agneau du Poitou-Charentes », « Bœuf du Maine », « Brioche vendéenne », « Jambon de Bayonne », « Melon du Haut Poitou », « Oie d'Anjou », « Val de Loire » et « Volailles du Val de Sèvres ».

La commune de St Varent est située dans l'aire géographique des AOC « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou ». Elle appartient également aux aires de production des IGP « Agneau du Poitou-Charentes », « Bœuf du Maine », « Brioche vendéenne », « Jambon de Bayonne », « Oie d'Anjou », « Val de Loire » et « Volailles du Val de Sèvres ».

Les AOC « Beurre Charentes-Poitou » et « Chabichou du Poitou » ne font pas l'objet d'une délimitation à l'échelle de parcelles ou de sections cadastrales. Ainsi, tout le territoire des communes précitées est concerné par ces appellations. Il en est de même pour les IGP précitées.

Je vous prie d'agréer, Monsieur, l'expression de mes salutations distinguées.

La Technicienne,

Virginie GAROT

INAO - Délégation Territoriale "Val de Loire Poitou-Charentes"
SITE DE COGNAC
3, RUE SAMUEL CHAMPLAIN
16100 CHATEAUBERNARD
TEL : 05 45 35 30 00 / TELECOPIE : 05 45 35 25 11
www.inao.gouv.fr



Annexe 25 : retour de consultation de Météo France



Météo-France
Direction interrégionale Sud-Ouest
7, avenue Roland-Garros
33692 MERIGNAC CEDEX



VALOREM
A l'attention de Simon DUTOT
213, cours Victor Hugo
33323 BEGLES CEDEX

Mérignac, le 12 novembre 2015

Enregistrement : DIRSO/2015/ 680
Affaire suivie par : Philippe GAUTIER
Téléphone : +33 (0) 5 57 29 12 06
Référence : 20151109_St-Varent_79_VALOREM_1

OBJET : Projet éolien vis-à-vis des radars météorologiques
REF : Votre courrier du 4 novembre 2015

Monsieur,

Par courrier visé en référence, vous avez saisi Météo-France concernant un projet d'installation de parc éolien à Saint-Varent, Saint-Généroux, Luzay, Airvault et Glenay (79). Ce parc éolien se situerait à une distance de 25 kilomètres du radar¹ le plus proche (à savoir le radar de Cherves) utilisé dans le cadre des missions de sécurité météorologique des personnes et des biens.

Cette distance est supérieure à la distance minimale d'éloignement fixée par l'arrêté du 26 août 2011 relatif aux installations de production d'électricité utilisant l'énergie éolienne. Dès lors, aucune contrainte réglementaire spécifique ne pèse sur ce projet éolien au regard des radars météorologiques, et l'avis de Météo-France n'est pas requis pour sa réalisation.

Je vous prie, Monsieur, de croire en l'assurance de toute ma considération.

L'Ingénieur en Chef des Ponts,
des constructions
Célestine Gaudin
Directrice des services pour
Météo France Sud-Ouest

Copies : DIRSO/OBS, Secrétariat DIRSO chrono

¹ Les coordonnées géographiques des radars concernés vous sont accessibles depuis l'extranet <http://www.meteo.fr/special/DSO/RADEOL/> (avec le login « radeol » et le mot de passe « !V1-314! »).

Météo-France
73 av de Paris, 94165 St Mandé Cedex
<http://www.meteo.fr>
Météo-France, établissement public administratif
sous la tutelle du ministre chargé des transports
Météo-France, certifié ISO 9001-2008 par Bureau Veritas